



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

EXTRAIT N°49/2026

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et de publication : 09 avril 2026

Séance du 23 avril 2026

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, Maire
Mme Sylvia ELISMAR JEAN-BAPTISTE-SIMONNE, Secrétaire de séance.

L'An Deux Mille Vingt-six, le jeudi 23 avril à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du SAINT-ESPRIT régulièrement convoqués, se sont réunis à la Médiathèque Alfred MELON-DEGRAS, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ACQUISITION A TITRE GRATUIT DE LA PARCELLE CADASTRÉE H-1303
QUARTIER PLACIDE

Étaient présents : M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Sylvia ELISMAR JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - M. Erick PIGNOL - Mme Patricia BRIAND-BOCLE - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Peggy FAGOUR - Mme Cynthia Denise JACOB (Adjoints) M. Antoine GOLD-DALG - M. Alain DEDE - M. Athanase MONDESIR - M. Christian MARTIAL - Mme Maryse GOUJON - Mme Sarah HOSPICE - M. José CICERON - Mme Ketty MARIE-LUCE - Mme Marie-Thérèse JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - Judith DIALLO JEAN-BAPTISTE - M. Jean-Luc EBION - M. Jéo LOF - Mme Audrey BERNADINE - Mme Sandrine DANTIN-LUCE-VERONIQUE - Mme Sabrina TOUYA-PILON - Mme Stéphanie PARTY LARCHER - Mme Marielle PIED - M. Jordan AGNOLY - Mme Audrey CABRERA - M. Edouard OURMIAH (départ à 19h36) - Mme Sonia GROS-DESORMEAUX (départ à 19h36) - M. Dominique HEJOAKA (départ à 19h36) (Conseillers Municipaux).

Étaient absents (es) excusés (es) :

Procurations :

- M. VIRGAL Sullivan à Mme Marielle PIED
- M. Guybert FIRMIN à Mme Sylvia ELISMAR JEAN-BAPTISTE-SIMONNE
- M. Raymond ROSEAU à M. Jocelyn ALCINDOR

Secrétaire de séance :

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Sylvia ELISMAR JEAN-BAPTISTE SIMONNE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

EXTRAIT N°49/2026

Par courrier adressé à la commune, Monsieur Richard LEFORT, propriétaire de la parcelle anciennement cadastrée section H n°547, située quartier Placide au Saint-Esprit, a informé la commune de la division de sa propriété en deux parcelles distinctes.

Dans ce cadre, la parcelle nouvellement cadastrée section H n°1303, correspondant à l'assiette d'une voie bétonnée desservant le quartier Placide, a été détachée du terrain d'origine.

Cette parcelle est par ailleurs grevée d'un emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme au bénéfice de la commune, destiné au désenclavement du quartier Placide.

Considérant l'intérêt que représente cette voie pour la desserte du quartier et son utilisation effective par les riverains, Monsieur LEFORT a proposé à la commune de céder gratuitement cette parcelle.

La commune a fait connaître son accord de principe sur cette proposition et remercie le propriétaire pour cette démarche facilitant la régularisation foncière de cette voie.

Cette acquisition permettra à la collectivité de sécuriser juridiquement l'emprise de cette voie utilisée pour la desserte du quartier Placide, dans la continuité des actions engagées par la commune en faveur du désenclavement et de l'amélioration de la desserte de ses différents quartiers.

La cession interviendra à titre gratuit par acte de vente en la forme administrative, établi par la commune.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

1. **ACCEPTE** l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section H n°1303, correspondant à l'assiette d'une partie de la voie bétonnée desservant le quartier Placide.
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte de vente en la forme administrative et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la conclusion de cette acquisition.
3. **DÉLÈGUE** la signature de l'acte administratif de vente au 1^{er} Adjoint au maire.
4. **PROCÈDE**, après acquisition, au classement de cette emprise dans le domaine public communal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 21h11. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Saint-Esprit, le 23 avril 2026



Fred Michel TIRAULT

La secrétaire de séance,

Sylvia ELISMAR JEAN-BAPTISTE SIMONNE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis en sous-préfecture du MARIN, le 11 MAI 2026



Fred Michel TIRAULT